



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme Marie-Anne DEJARDIN donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

**026 / 2023 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT**

Après demande des élus de la minorité, le budget a été à nouveau voté. Par conséquent, la délibération N°0142023 en date du 6 avril 2023 et relative à l'affectation du résultat du budget annexe est annulée et remplacée comme suit :

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra)

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0262023-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 24 674,95 €
- un excédent d'investissement de : 233 301,28 €

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 37 987,19 €
- des recettes pour : 61 975,00 €

➤ **D'AFFECTER** le résultat comme suit :

- Affectation complémentaire : 0,00 € (1068)
- Excédent de fonctionnement : 24 674,95 € (002)
- Excédent d'investissement : 233 301,28 € (001)

➤ **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 17 avril 2023

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0262023-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023